



Candidatures jusqu'au vendredi 29 mars 2019

24e édition des Prix Aurhalpins du patrimoine

Collectivités territoriales, associations et autres acteurs du patrimoine sont invités à candidater aux Prix aurhalpins du patrimoine jusqu'au vendredi 29 mars 2019.

Prix Aurhalpins du patrimoine

Patrimoine Aurhalpin organise, depuis 1995, les Prix aurhalpins du patrimoine qui ont pour vocation d'encourager les initiatives locales et de valoriser toutes les formes de patrimoine (monumental et artistique, mobilier, artisanal et industriel, urbain et rural, archéologique et contemporain).

Les Prix aurhalpins du patrimoine récompensent des opérations de restauration et de valorisation culturelle et touristique du patrimoine (patrimoine bâti, objets mobiliers, patrimoine industriel, etc.) achevées ou en projet, et toute action de mise en valeur des savoir-faire. Ils sont dotés financièrement par EDF en Auvergne-Rhône-Alpes (partenaire fondateur), par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et par Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Catégories des prix

Cinq catégories se distinguent :

- **Projet** : récompense les opérations futures ou en cours de réalisation de restauration patrimoniale ;
- **Réalisation** : récompense les opérations de restauration patrimoniale achevées jusqu'à 3 ans plus tôt ;
- **Savoir-Faire du Conseil régional** : récompense la mise en oeuvre d'un savoir-faire, d'une technique ou d'un ensemble de connaissances assurant la pérennité des métiers d'artisanat ;
- **Patrimoine industriel et scientifique Groupama** : récompense une valorisation du patrimoine industriel, matériel ou immatériel ;
- **Trophée EDF** : récompense les mises en lumière destinées à la valorisation d'un ouvrage patrimonial, dans un souci de respect de l'environnement.

Chaque année un Coup de coeur du jury est aussi décerné, choisi parmi l'ensemble des dossiers.

Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les acteurs du patrimoine : collectivité locale, établissement public, association, entreprise, particulier. L'opération doit être située sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et être ouverte, même ponctuellement au public.

Un dossier comportant les pièces suivantes doit être constitué :

- fiche de candidature renseignée (elle peut être associée à un dossier synthétique de dix pages maximum) ;
- page de règlement signée ;
- plan de financement et un budget prévisionnel faisant apparaître distinctement les subventions (privées et publiques) accordées et sollicitées et les fonds propres investis. Des justificatifs doivent être joints ;
- autorisation du propriétaire ou du copropriétaire ;
- photographies, de bonne qualité au format numérique (JPEG ou PNG). Elles peuvent être envoyées sur CD, sur clé USB ou par internet (courriel, WeTransfer, Grosfichier, etc.).

Le dossier de candidature 2019 est à télécharger en ligne : [Dossier de candidature Prix Aurhalpins du patrimoine 2019](#).

Le dossier est à adresser au plus tard **vendredi 29 mars 2019** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse postale suivante : Patrimoine Aurhalpin, Fort de Vaise, 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry, 69009 Lyon.

Les fichiers numériques doivent être envoyés à contact@patrimoineaurhalpin.org.

Historique du prix depuis 1995

Les Prix aurhalpins du patrimoine ont été créés en 1995 et fondent le partenariat entre la délégation régionale d'EDF Auvergne-Rhône-Alpes et Patrimoine Aurhalpin (alors EDF en Rhône-Alpes et Patrimoine Rhônalpin). Le Conseil régional s'est associé aux Prix à partir de 1996.

Les catégories actuelles se structurent ensuite au fil des années :

- 2002 : création des prix *Projet et Réalisation* et création du prix *Savoir-Faire* du Conseil régional
- 2003 : création du *Trophée EDF* ;
- 2016 : création du prix *Patrimoine industriel et scientifique* avec l'arrivée d'un nouveau mécène : Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Le territoire des Prix s'étend en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les archives de Seyssel récompensées en 2018

En 2018 la commune de Seyssel (Ain) a reçu le coup de cœur du jury pour la valorisation patrimoniale de ses archives. Les opérations suivantes ont été réalisées :

- dépoussiérage de la totalité de la surface des documents ;
- mise à plat des documents ;
- comblement des lacunes principales ;
- conditionnement des documents.

Lien vers l'[article détaillé du projet](#).

Pour consulter les lauréats des années précédentes, rendez-vous sur la [carte interactive des Prix](#)

[aurhalpins du patrimoine](#)

L'association Patrimoine Aurhalpin

Association régionale au service de la valorisation de tous les patrimoines, Patrimoine Aurhalpin rassemble les associations, professionnels, sites patrimoniaux, institutionnels, collectivités et individuels, tous les acteurs de la valorisation du patrimoine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Agissant sur la région Rhône-Alpes depuis 1983, elle poursuit depuis 2016 son action sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Patrimoine Aurhalpin anime le réseau régional, organise des journées d'information, journées d'étude, des commissions thématiques ou la publication d'ouvrages.

Site internet de [Patrimoine Aurhalpin](#).

Contact : contact@patrimoineaurhalpin.org, 04 72 41 94 47.

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/24e-edition-des-prix-aurhalpins-du-patrimoine>